

# Rapport sur la Stratégie d'Amélioration des Données Socio-Économiques sur les Terres Burkina Faso

*Doubahan Adeline Coulibaly*

*Documents de travail ISELDA-003*

AFRICAN ECONOMIC RESEARCH CONSORTIUM  
CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

*Apporter de la rigueur et des éléments de preuve à  
l'élaboration des politiques économiques en Afrique*

# **Rapport sur la Stratégie d'Amélioration des Données Socio-Économiques sur les Terres Burkina Faso**

Par

Doubahan Adeline Coulibaly - *AE/ST/0338*  
*Maître de conférence, Institut de Formation Ouverte à Distance*  
*(IFOAD)*  
*Université de Ouagadougou II*

**CETTE ÉTUDE DE RECHERCHE** a été rendue possible grâce à une subvention du Consortium pour la Recherche Economique en Afrique. Toutefois, les conclusions, opinions et recommandations sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Consortium, de ses membres individuels ou du Secrétariat du CREA.

Publié par : Le Consortium pour la Recherche Economique en Afrique  
B.P. 62882 - City Square  
Nairobi 00200, Kenya

© 2022, Consortium pour la Recherche Economique en Afrique.

# Table des matières

Acronymes et abréviations

Liste des tableaux

Résumé analytique

1.	Introduction	1
2.	Méthodologie	6
3.	Stratégie D'amélioration Des Données Foncières	8
4.	Conclusions Et Recommandations	14
	Références	17
	Annexes	18

# Acronymes et abréviations

<b>AMBF</b>	Association des Municipalités du Burkina Faso
<b>ARBF</b>	Association des régions du Burkina Faso
<b>BUNASOLS</b>	Office national des sols
<b>CMAAE</b>	Maîtrise universitaire collaborative en économie agricole et appliquée
<b>CPP</b>	Programme collaboratif de doctorat en économie
<b>CREA</b>	Consortium pour la Recherche Economique en Afrique
<b>CSE</b>	Centre de surveillance écologique
<b>DGADF</b>	Direction générale des affaires étatiques et foncières
<b>DGAT-AD</b>	Direction générale de l'aménagement du territoire et de l'appui à la décentralisation
<i>DGC</i>	Direction générale du registre foncier
<b>DGFOMR</b>	Direction générale des terres, de la formation et de l'organisation du monde rural
<b>DGUTF</b>	Direction générale de l'urbanisme et des travaux fonciers
<b>DSS</b>	Direction des statistiques sectorielles
<b>LSMS</b>	Étude sur la mesure des niveaux de vie
<b>EPA</b>	Enquête agricole permanente
<b>GIZ</b>	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>GPS</b>	Système de positionnement global
<b>GUF</b>	Guichet unique pour les terres
<b>IGB</b>	Institut géographique du Burkina Faso
<b>INSD</b>	Institut national de la statistique et de la démographie
<b>IPAR</b>	Initiative de prévision agricole rurale
<b>ISELDA</b>	Inventaire des données socio-économiques sur les terres en Afrique
<b>LAQAD-S</b>	Laboratoire d'Analyse Quantitative Appliquée au Développement - Sahel
<b>LGP</b>	Programme de gouvernance foncière

<b>MCA</b>	Millennium Challenge Account
<b>MCC</b>	Millennium Challenge Corporation
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>ODD / SDG</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONDD</b>	Observatoire national du développement durable
<b>ONF-BF</b>	Observatoire national du foncier - Burkina Faso
<b>PNGT</b>	Programme national de gestion des terres
<b>PNSFMR</b>	Politique nationale de sécurité foncière dans les zones rurales
<b>RAF</b>	Réforme agraire et foncière
<b>RGPH</b>	Recensement de la population et des logements
<b>RLG</b>	Gouvernance foncière rurale
<b>SCADD</b>	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
<b>SFR</b>	Service foncier rural
<b>SONATUR</b>	Société nationale pour l'aménagement du territoire urbain
<b>SP/CNDD</b>	Secrétariat permanent du Conseil national du développement durable
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UP</b>	Unité primaire

# Liste des tableaux

A.	Programme des réunions avec les parties prenantes	18
B.	Cartographie des principaux acteurs impliqués dans la gestion des terres	19
C.	Matrice analytique	24

# Résumé

## Contexte

La gouvernance foncière est un facteur important dans le processus de décision en matière d'investissement, car une utilisation efficace et équitable des terres est importante pour la création d'emplois, la compétitivité, la résilience et la stabilité. L'importance de la politique foncière pour le développement durable est de plus en plus reconnue et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a entrepris un programme de gouvernance foncière (LGP) afin d'aider les pays membres à intégrer les questions de gouvernance foncière dans les plans et stratégies sectoriels. Pour ce faire, un consortium de consultants (RCMRD, Centre de surveillance écologique/Initiative de prospective agricole rurale (CSE/IPAR) et le Consortium pour la Recherche Economique en Afrique (CREA)) a été mandaté pour collecter des données administratives, socio-économiques et spatiales sur les terres afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques dans 10 pays africains, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Botswana, le Cameroun, l'Ethiopie, le Ghana, Madagascar, le Mali, la Namibie et l'Ouganda. Le CREA a été mandaté pour collecter des données socio-économiques et produire des preuves afin de mieux comprendre, aux niveaux national et continental, le rôle de la gouvernance foncière pour la transformation structurelle, le développement durable et l'adaptation au changement climatique en Afrique, ainsi que les opportunités d'investissement dans le secteur foncier.

## **Objectifs du projet ISELDA (Inventaire des données socio-économiques sur les terres en Afrique)**

Les objectifs de cette étude sont : (i) de fournir un inventaire des données foncières sur les enquêtes auprès des ménages et des entreprises au Burkina Faso ; (ii) de développer une stratégie pour améliorer la collecte de données foncières au Burkina Faso ; et (iii) de développer une note politique pour informer les décideurs politiques.

## Méthodologie

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe de l'étude a entrepris une revue de la littérature et des visites de parties prenantes. La littérature examinée comprenait les principales références en matière de politique foncière au Burkina Faso : la Réforme Agraire et Foncière (qui date de 1984 et a été mise à jour en 2012), la Politique Nationale du Foncier en Milieu Rural (PNSFMR 2007) et plus récemment la loi 034-2009 sur le Foncier Rural. Les différents instruments (questionnaires, guides d'enquête et échantillonnage) et les rapports d'enquête ont également été examinés. Les entretiens avec les acteurs ont été réalisés du 22 au 28 septembre 2019. Le choix des bases de données à analyser a été fait en fonction des informations contenues dans les différentes bases de données et des objectifs inscrits dans le TdR.

## Inventaire des données socio-économiques sur les terres

L'inventaire des bases de données foncières révèle qu'il existe au Burkina Faso quatre principales bases de données socio-économiques de type Banque mondiale, à savoir :

- Enquête Agricole Permanente (EPA). Celle-ci recueille des informations auprès d'un panel de ménages. L'enquête est réalisée chaque année depuis la campagne agricole 2006/2007 jusqu'à aujourd'hui. L'objectif de cette enquête est d'estimer annuellement la production céréalière, les superficies en production et les rendements des cultures. Les données permettent une analyse sur : (i) le genre ; (ii) la productivité de l'utilisation des terres ; et (iii) le fonctionnement du marché foncier. Les bases de données de l'Enquête Agricole Permanente (EPA) sont disponibles auprès de la Direction des Statistiques Sectorielles (DSS) du ministère en charge de l'agriculture ; l'accès à la base de données est limité.
- Étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS). L'étude de mesure des niveaux de vie (LSMS) a été menée par l'Institut national de la statistique et de la démographie en 2014. L'objectif principal de l'étude était de mettre en place un système de collecte de données pour alimenter les principaux indicateurs de suivi des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Les données permettent une analyse sur : (i) le genre ; (ii) la productivité de l'utilisation des terres ; et (iii) le fonctionnement du marché foncier. Cette base de données est en accès libre et peut être téléchargée sur le site Internet de DEMOSTAF : <https://nada.web.ined.fr/index.php/catalog>.
- Les données de l'enquête du Programme National de Gestion des Terres (PNGT). Cette base de données est un panel de ménages dont l'objectif est de fournir au programme un ensemble d'indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation des

conditions de vie des ménages ruraux. Les données permettent des analyses sûres : (i) le genre ; (ii) la productivité de l'utilisation des terres ; (iii) le fonctionnement du marché foncier ; et (iv) les revenus fonciers. Les bases de données du Programme National de Gestion des Terres (PNGT) sont disponibles auprès du PNGT et du Laboratoire d'Analyse Quantitative Appliquée au Développement-Sahel (LAQAD-S). L'accès à ces bases de données est limité.

- Millennium Challenge Account (MCA). Il s'agit d'un panel de ménages dont les données ont été collectées pendant la campagne agricole 2010/2011 et en 2013/2014. L'objectif de ces enquêtes était d'évaluer le projet de gouvernance foncière rurale du Millennium Challenge Account (MCA). Les données permettent une analyse sur : (i) le genre ; (ii) la productivité de l'utilisation des terres ; (iii) le fonctionnement du marché foncier ; et (iv) les revenus fonciers. Cette base de données est à accès limité et disponible auprès du MCA.

## **La stratégie d'amélioration des données foncières**

Pour améliorer la stratégie de collecte des données foncières afin de mieux éclairer les interventions des politiques publiques, il est nécessaire de :

- Améliorer la codification de la variable foncière en prenant en compte le PNSFMR. Pour ce faire, le Certificat de possession foncière rurale doit être inclus comme modalité de la variable foncière dans les questionnaires.
- Intégrer un module sur la gestion des conflits fonciers. Ce module doit permettre de connaître la nature et les causes des conflits, les protagonistes du conflit, les différents niveaux de recours pour la résolution des conflits et les structures de résolution des conflits prévues par le PNSFMR.
- Intégrer des modules sur la perception de la sécurité foncière pour les personnes vulnérables (jeunes, femmes et personnes déplacées internes en raison de la crise sécuritaire au Burkina Faso depuis 2016).
- Améliorer la collecte de données géospatiales à l'aide de tablettes équipées de GPS.
- Intégrer les informations topographiques en incluant l'Institut géographique du Burkina (IGB) dans l'élaboration des instruments de collecte de données et de l'enquête elle-même.

# 1. Introduction

Ce chapitre introductif présente le contexte général de l'étude. Il présente notamment des informations générales sur la gestion foncière du Burkina Faso, le Consortium pour la Recherche Economique en Afrique (CREA) et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). L'importance de l'inventaire des données foncières est également présentée.

## Informations générales sur le pays

Avant et après la colonisation, le Burkina Faso a adopté plusieurs textes et lois régissant le foncier. Cependant, bien que la colonisation ait introduit le droit moderne, les droits coutumiers ont toujours régi la gestion des terres rurales. Plusieurs types d'accès à la terre existent en milieu rural : l'héritage, le prêt foncier, la location et la vente de terres.

- **L'héritage** : C'est le principal mode d'accès à la terre, notamment au sein des communautés locales. Il s'agit d'un transfert d'héritage de père en fils. Les droits des femmes n'ont pas progressé dans les pratiques locales. Elles restent exclues du droit d'hériter d'une partie des terres familiales, malgré les dispositions favorables des textes réglementaires (Réforme agraire et foncière, Code des personnes et de la famille).
- **Les prêts fonciers** : Il s'agit en général d'un mode d'accès à la terre utilisé par les migrants. Il est soumis au respect des coutumes et traditions locales de la région. Dans le passé, le prêt de terre n'impliquait aucun échange monétaire. Il était surtout considéré comme un moyen de régler les relations sociales locales et d'organiser les alliances familiales et inter-villages. De plus en plus, l'obligation sociale cède la place à des demandes d'assistance, parfois abusives de la part des propriétaires fonciers coutumiers, qui menacent de retirer la terre à ceux qui ne se soumettent pas.
- **La location et la vente de terres** : Ce sont des modes émergents de transactions foncières que l'on observe aujourd'hui dans de nombreuses régions du Burkina Faso. La location est une forme déguisée de prêt à court terme, pratiquée

principalement pour les migrants agricoles. Les ventes de terres sont liées à divers facteurs, notamment la promotion de certaines cultures de rente (coton) et le développement d'entreprises agricoles modernes. La terre devient progressivement un bien marchand qui s'achète, se vend ou s'accumule, tant en milieu urbain que rural.

Après l'indépendance du Burkina Faso, les années 1960 ont été marquées notamment par deux lois, à savoir : (i) la loi n° 77/60/AN du 12 juillet 1960 portant réglementation du foncier et faisant de l'État le propriétaire potentiel des terrains non répertoriés ; et (ii) la loi n° 29/63/AN du 24 juillet 1963 autorisant l'État à réserver les espaces ayant fait l'objet d'aménagements spéciaux ainsi que la propriété des zones faiblement peuplées.

La gestion actuelle des terres au Burkina Faso est régie par plusieurs lois et documents de politique, dont les principaux sont les suivants :

- La Réforme agraire et foncière (RAF). Cette réforme a été adoptée en 1984 et consacre, entre autres, l'abrogation des droits coutumiers, l'annulation des titres de propriété, la création du domaine foncier national et le principe de non-discrimination. La RAF a été révisée à trois reprises (1991, 1996 et 2012). Ces révisions ont été marquées par un retour aux pratiques coutumières. Dans les zones rurales non aménagées, il existe un pluralisme juridique (droit coutumier, droit moderne), caractérisé par une prépondérance des coutumes défavorables aux groupes tels que les femmes, les jeunes, les pasteurs et les migrants.
- La politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR). Cette politique a été adoptée en 2007. La PNSFMR est marquée par la notion de sécurité foncière qui est la fusion des droits modernes et coutumiers (légalité et légitimité foncière). Dans cette politique, les réalités locales et la question de la sécurisation foncière des femmes sont prises en compte.
- La loi n° 034-2009 relative au régime foncier rural. Il s'agit d'une loi plus récente. Elle permet l'opérationnalisation du PNSFMR. L'innovation de cette nouvelle loi est qu'elle reconnaît officiellement les droits coutumiers (qui peuvent être formalisés par des certificats de possession foncière et des accords de prêt) et transfère la gestion des terres aux communautés rurales. Elle offre également des outils intéressants de gestion des ressources naturelles à travers les chartes foncières locales, qui résultent de négociations entre les populations locales et peuvent désormais être reconnues officiellement par les services de l'Etat et les collectivités locales.

## **Le Consortium pour la Recherche Economique en Afrique**

Le Consortium pour la Recherche Economique en Afrique (CREA) a été créé en 1988. Il s'agit d'une institution de renforcement des capacités dans la promotion de la recherche et de la formation supérieure qui informe les politiques économiques en Afrique. Sa mission principale est de renforcer la capacité individuelle et institutionnelle locale à mener des recherches indépendantes et rigoureuses sur les problèmes liés à la gestion des économies de l'Afrique subsaharienne, grâce à des programmes synergiques combinant la recherche économique et la formation de troisième cycle en économie, en agriculture et en économie appliquée.

Les programmes du CREA sont :

- Programme collaboratif de maîtrise en économie (CMAP)
- Programme collaboratif de doctorat en économie (CPP)
- Recherche thématique - chercheurs en début de carrière
- Recherche collaborative
- Communication et vulgarisation

La maîtrise collaborative en économie agricole et appliquée (Collaborative Master of Science Programme in Agricultural and Applied Economics - CMAAE) fait entendre sa voix sur les questions liées à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la gestion de l'environnement, y compris le changement climatique. Le programme est mis en œuvre par un réseau de 17 universités dans 13 14 pays d'Afrique subsaharienne (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe).

Ces dernières années, le CREA s'est associé à la Banque mondiale et à l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) pour élaborer et dispenser un cours d'analyse de niveau doctoral sur l'économie et la gouvernance foncières. Ce cours a été accrédité pour être proposé comme l'un des cours à option du CPP. Le CREA propose également un cours de recherche thématique sur les questions foncières.

## **L'Agence de développement de l'Union africaine- Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique**

L'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) est une vision et un cadre stratégique de l'Union africaine (UA), adoptés en 2001 par les dirigeants africains, dont les

objectifs principaux sont l'éradication de la pauvreté, la promotion d'une croissance et d'un développement durables, et l'autonomisation des femmes par la mise en place de véritables partenariats aux niveaux national, régional et mondial. L'Agence du NEPAD a été intégrée aux structures de l'UA en 2010 par une décision des chefs d'État et de gouvernement de l'UA. Cette décision a fait du NEPAD l'agence de mise en œuvre technique de l'UA, chargée de traduire les décisions des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en actions bancables sur le terrain.

L'approche du NEPAD est globale et, depuis 2014, elle est guidée par la déclaration de Malabo, l'avenir rural étant un cadre important, les questions foncières étant importantes. L'évaluation de la politique foncière est un facteur important dans l'agenda politique du NEPAD et dans la chaîne de décision en matière d'investissement, car une utilisation efficace et équitable des terres est importante pour la création d'emplois, la compétitivité, la résilience et la stabilité. L'importance de la politique foncière pour le développement agricole, la transformation rurale et l'équité est de plus en plus reconnue et le NEPAD a entrepris le programme de gouvernance foncière (LGP), pour aider les pays membres à intégrer les questions de gouvernance foncière dans les plans et stratégies sectoriels. Pour ce faire, le programme de gouvernance foncière du NEPAD, par l'intermédiaire du CREA, mettra à disposition des données et produira des preuves pour mieux faire comprendre, au niveau national et continental, le rôle de la gouvernance foncière dans la transformation structurelle de l'Afrique, le développement durable et l'adaptation au changement climatique, ainsi que les opportunités d'investissement dans le secteur foncier. Cette initiative soutiendra l'intégration de la gouvernance foncière dans les plans d'investissement du NEPAD et les stratégies nationales. Le CREA a été chargé de dresser un inventaire des données socio-économiques relatives aux terres dans dix pays d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Botswana, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mali, Namibie et Ouganda).

## **Importance de la stratégie d'amélioration des données foncières**

L'importance des terres pour le développement de l'Afrique est de plus en plus reconnue. La bonne gouvernance foncière est citée comme essentielle pour réaliser l'Agenda 2063 de l'UA, en particulier les objectifs liés à la qualité de vie et au bien-être (objectif 1 de l'UA), à l'agriculture (objectif 5 de l'UA), à l'environnement (objectif 7 de l'UA), à la paix et à la sécurité (objectif 13 de l'UA) et à l'égalité des sexes (objectif 17 de l'UA). De même, la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) nécessite une bonne gouvernance foncière, en particulier les objectifs liés à : l'élimination de la pauvreté (ODD 1) ; l'éradication de la faim et la promotion d'une agriculture durable (ODD 2) ; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ODD 5) ; la croissance économique inclusive (ODD 8) ; l'emploi productif (ODD 11) ; les établissements humains (ODD 11) ; et les sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16).

Au niveau national, l'agriculture est un secteur clé dans les stratégies nationales de développement. En effet, l'agriculture est considérée comme un secteur prioritaire dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015 du Burkina Faso. L'amélioration de la sécurité foncière est un objectif intermédiaire important de la SCADD et du Plan national de développement économique et social (PNDES) pour le développement du secteur agricole. Ceci est conforme aux dispositions de l'Agenda 2063 de l'UA. En effet, selon le plan décennal de l'Agenda 2063, les politiques foncières en Afrique sont les instruments de base pour la promotion de la productivité et de la production agricoles.

## **Objectifs du projet ISELDA (Inventaire des données socio-économiques sur les terres en Afrique)**

Ce rapport cherche à analyser les données existantes et à identifier les domaines de recoupement de différents ensembles de données qui peuvent enrichir l'analyse des questions foncières afin d'améliorer la compréhension et d'informer l'élaboration des politiques.

Les objectifs spécifiques sont les suivants

- a) Fournir un inventaire des enquêtes socio-économiques sur les ménages et les entreprises, les niveaux d'accès aux données par les chercheurs intéressés, et la méthodologie utilisée pour ce faire.
- b) Documenter les preuves fournies par les questions liées à la terre qui ont été incluses dans les enquêtes précédentes, comment elles ont été ou peuvent être utilisées pour le travail analytique, et comment les données de celles-ci peuvent être consolidées ou intégrées pour un meilleur accès par les décideurs politiques et les chercheurs.
- c) Identifier les moyens d'améliorer les instruments de collecte de données foncières de routine par les bureaux statistiques afin de recueillir des données plus pertinentes pour la prise de décision.
- d) Identifier comment des projets spécifiques visant à intégrer le foncier dans les plans d'investissement peuvent utiliser les données disponibles pour l'analyse coût-bénéfice et compléter les efforts de collecte de données de routine.

## 2. Méthodologie

Ce chapitre passe en revue la méthodologie utilisée pour la rédaction de ce rapport. Une présentation de la méthodologie d'inventaire des données socio-économiques sur le foncier est également donnée.

### Revue de la littérature

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe du projet a effectué une revue de la littérature et des visites auprès des parties prenantes. La littérature examinée comprenait les principales références en matière de politique foncière au Burkina Faso : la Réforme agraire et foncière (1984 et mise à jour en 2012), la Politique nationale du foncier en milieu rural (PNSFMR 2007) et, plus récemment, la loi n° 034-2009 sur le foncier rural. Les différents instruments (questionnaires, guides d'enquête et échantillonnage) et les rapports d'enquête ont également été examinés.

### Visites de pays et entretiens

Les entretiens avec les parties prenantes ont été réalisés lors de la mission de l'UA/NEPAD du 22 au 28 septembre 2019. Les parties prenantes visitées sont :

- Le ministère en charge de l'environnement à travers l'Observatoire national du développement durable (ONDD) et le Secrétariat permanent du Conseil national du développement durable (SP/CNDD).
- Le ministère en charge de l'agriculture à travers la Direction générale des terres, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) et le bureau national des sols : BUNASOLS
- Le ministère chargé de l'économie et des finances à travers le guichet unique foncier (GUF), la direction générale de l'aménagement du territoire et de l'appui à la décentralisation (DGAT-AD), la direction générale des affaires domaniales et foncières (DGADF), la direction générale du cadastre (DGC) et l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD).

- Le ministère en charge de l'administration territoriale à travers la Direction générale des collectivités territoriales
- Les collectivités locales : Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et Association des Régions du Burkina Faso (ARBF).
- Le ministère en charge de l'habitat et de l'urbanisme à travers la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF) et la Société nationale d'aménagement du territoire urbain (SONATUR)
- Le ministère en charge des infrastructures à travers l'Institut géographique du Burkina Faso (IGB)
- Une organisation de la société civile à travers l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF)

La grille d'entretien se trouve en annexe A. Cette première phase d'entretiens a permis de donner une idée de certaines bases de données foncières existantes au Burkina Faso. Suite à cette mission, d'autres rencontres ont eu lieu avec d'autres acteurs du foncier. Il s'agit du Millennium Challenge Account (MCA) et du Programme national de gestion des terres (PNGT).

## **Compilation de données socio-économiques sur les terres**

La compilation des données socio-économiques sur le foncier s'est faite à travers :

- L'élaboration d'un inventaire des données foncières des enquêtes sur les ménages et les entreprises (type LSMS, enquêtes sur les revenus et les dépenses ; EDS ; enquêtes sur la prestation de services, enquêtes sur les entreprises ; recensements de la population et de l'habitat, etc.) qui ont été menées au Burkina Faso avec une description de l'objectif initial des données.
- Analyse des niveaux d'accès aux bases de données socio-économiques foncières par les chercheurs intéressés, et de la méthodologie utilisée pour ce faire.
- Développement d'un tableau documentant dans quelle mesure la propriété et l'accès à la terre, le fonctionnement des marchés fonciers, la productivité de l'utilisation de la terre, et l'utilisation de la terre pour générer des revenus autonomes pour la prise de décision autonome sont couverts par le genre.

### 3. Stratégie d'amélioration des données foncières

Ce chapitre donne une idée des parties prenantes des données foncières et des bases de données socio-économiques. Des stratégies d'amélioration des données foncières sont également présentées dans ce chapitre.

#### Parties prenantes des données foncières

Les parties prenantes des données foncières sont, entre autres :

**L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF).** La mission de l'Observatoire est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière par la production, le traitement et la diffusion de l'information foncière pour faire du foncier un facteur de développement durable.

**Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR).** Créée en 2006, cette direction est placée sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural.

**Institut géographique du Burkina (IGB).** L'Institut est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale de cartographie. Il dispose d'une base de données topographiques et d'une base de données sur l'occupation des sols. La base de données topographiques contient des informations regroupées en 10 thèmes : habitats et infrastructures, réseaux routiers, réseaux ferroviaires, réseau de transport d'énergie, hydrographie, limites administratives, occupation du sol, orographie, toponymie et points d'intérêt et géodésie.

**La Direction des statistiques sectorielles du ministère de l'Agriculture.** Cette direction est chargée de la collecte et du traitement des statistiques agricoles du Burkina Faso. Elle est responsable de l'enquête permanente sur l'agriculture.

**La Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF).** Cette direction fait partie du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU). Elle est chargée de l'aménagement, de la gestion et de la planification urbaine opérationnelle.

**La direction des affaires domaniales et foncières de la direction générale des collectivités territoriales.** Cette direction est chargée de la gestion administrative des terres en milieu urbain et rural et du suivi des activités foncières des collectivités locales. Elle s'appuie sur deux lois, la loi n° 034 de 2002 sur le régime foncier et la loi n° 034 de 2009 sur le régime foncier en milieu rural.

**Le Guichet Unique Foncier (GUF).** Sa mission est de faciliter et de simplifier les formalités domaniales, foncières et cadastrales. Il dispose d'un système d'information de gestion urbaine qui permet la gestion des documents fonciers et une connexion avec les services gérant les permis de construire. Il dispose également d'une base de données sur les transactions foncières depuis 2010/2011.

## Bureau du cadastre

**Le Programme National de Gestion Foncière (PNGT).** L'objectif de ce programme est d'initier des actions pour réduire la pauvreté en milieu rural. Il participe également à la gestion des terres. Il dispose d'une base de données sur les conditions de vie des ménages ruraux dans leurs zones d'intervention. Cette base de données contient des informations sur le régime foncier.

**Le Millennium Challenge Account (MCA).** Le Millennium Challenge Account participe à la gouvernance foncière à travers le projet appelé Gouvernance des terres rurales (RLG). Il dispose de données d'enquête sur la gouvernance foncière.

**Institut national de la statistique et de la démographie.** Cet institut est chargé de la mise en place d'un système national intégré de collecte de statistiques économiques, démographiques, sociales et environnementales, en utilisant soit des recensements ou des enquêtes par sondage, soit l'utilisation de données sectorielles et de bases de données du secteur public ou privé. L'Institut est l'auteur de l'enquête multisectorielle continue 2014.

Une cartographie des principales parties prenantes des données foncières se trouve à l'annexe B.

## Données socio-économiques actuelles sur les terres

Sur la base des informations contenues dans les bases de données et des objectifs des termes de référence (TdR) de cette étude, quatre bases de données ont été sélectionnées pour cette étude. Il s'agit de :

- La base de données EPA. Les données sont collectées par le Ministère de l'Agriculture. Pour estimer la production céréalière afin d'établir le bilan céréalier, la Direction des Etudes et de la Planification réalise chaque année une enquête

statistique agricole appelée Enquête Agricole Permanente (EPA). La première EPA a été réalisée lors de la campagne agricole 2006/2007 et la dernière lors de la campagne agricole 2018/2019. A partir de la campagne 2009/2010, des panels de ménages ont été mis en place. Chaque panel couvre cinq campagnes agricoles. Le premier panel couvre la période 2009 à 2013 et le second panel couvre la période 2014 à 2018. Le panel de ménages a été renouvelé lors de l'enquête de la campagne agricole 2014/2015.

- Les informations recueillies par cette enquête comprennent les caractéristiques des ménages, les caractéristiques des stocks et des parcelles, les quantités d'intrants utilisées, le cheptel des ménages, les stocks des agriculteurs et les prévisions de récolte, l'utilisation de la production, la sécurité alimentaire et les informations foncières. Pour le module foncier, les informations collectées portent sur la superficie de la parcelle cultivée, le régime foncier, la sécurité foncière et le mode d'acquisition de la parcelle. Les données permettent une analyse sur : (i) le genre ; (ii) la productivité de l'utilisation des terres ; et (iii) le fonctionnement du marché foncier.
- La technique d'échantillonnage utilisée pour l'AEP est une technique stratifiée à deux niveaux. Au premier niveau, les unités primaires sont sélectionnées en proportion de leur taille en ménages céréaliers et sans remise. La base de sondage du premier degré est obtenue à partir du module agricole du recensement général de la population de 2006. Au second degré, les ménages sont sélectionnés par tirage aléatoire simple et sans remise. Chaque ménage d'une même unité primaire a la même probabilité d'apparaître dans l'échantillon. Au total, cette base est constituée de 8.230 villages avec 1.312.557 ménages agricoles. Chaque village contenant des caractéristiques de production agricole a permis une stratification hiérarchique en termes de village à faible et à fort potentiel de production. Ce qui précède indique que l'échantillon de l'EPA est un échantillon aléatoire à deux degrés.

En ce qui concerne la disponibilité et l'accessibilité de cette base de données par les chercheurs, la base de données EPA est disponible à la Direction des Statistiques Sectorielles (DSS) du Ministère de l'Agriculture. Cependant, l'accès est limité. Pour avoir un accès formel à ces bases de données, une demande doit être faite auprès des autorités en charge de l'enquête. Pour l'instant, cette demande ne garantit pas l'accès aux bases de données en raison des lourdeurs administratives.

### ***Étude sur la mesure du niveau de vie (LSMS).***

Cette étude a été réalisée par l'Institut national de la statistique et de la démographie en 2014 avec le soutien technique et financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI). Le LSMS est un système de production

statistique des ménages couvrant l'ensemble du territoire national du Burkina Faso. Il couvre tous les ménages résidents, à l'exception des ménages collectifs, des ménages des membres du corps diplomatique et des sans-abri. L'objectif principal du LSMS est de mettre en place un système de collecte de données pour alimenter les principaux indicateurs de suivi des OMD, de la SCADD, des ODD à partir de 2016 et d'autres indicateurs des départements sectoriels et d'indexation de la pauvreté.

Pour atteindre son objectif, le LSMS a collecté des informations sur les caractéristiques des ménages, la pauvreté monétaire et non monétaire et des informations sur le foncier. Spécifiquement pour le module foncier, les informations collectées portent sur la superficie de la parcelle cultivée, le régime foncier, la sécurité foncière et le mode d'acquisition de la parcelle. Les données permettent une analyse sur : (i) le genre ; (ii) la productivité de l'utilisation des terres ; et (iii) le fonctionnement du marché foncier.

La technique d'échantillonnage utilisée pour le LSMS est une technique stratifiée à deux niveaux. Au premier niveau, les zones d'énumération (ZE) ont été sélectionnées avec une probabilité proportionnelle au nombre de ménages recensés dans les ZE, exprimé en nombre d'habitants à partir du dernier recensement de la population et des logements de 2006 (RGPH 2006). Un ensemble de 900 EA a été tiré au sort. Au second degré, 12 ménages ont été tirés au sort avec une probabilité égale dans chacune des AE. La taille de l'échantillon de la LSMS est estimée à 10 800 ménages. Compte tenu de ce qui précède, on peut dire que l'échantillon du LSMS-BF est un échantillon aléatoire à deux degrés.

En ce qui concerne la disponibilité et l'accessibilité de cette base de données par les chercheurs, cette base de données est en accès libre. La base de données peut être téléchargée sur le site Internet de DEMOSTAF à l'adresse <https://nada.web.ined.fr/index.php/catalog>.

## ***La Base de données du Programme National de Gestion des Terres (PNGT)***

Le PNGT est une base de données sur les conditions de vie des ménages ruraux. L'objectif de cette enquête est de fournir au programme un ensemble d'indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation des conditions de vie des ménages ruraux. Le premier PNGT a été réalisé à partir de la campagne agricole 2004/2005 et s'est poursuivi jusqu'en 2006/2007. Après l'enquête 2006/2007, il y a eu une pause jusqu'à la campagne agricole 2010/2011.

## **La stratégie d'amélioration des données foncières**

L'analyse des données recueillies a révélé des lacunes dans la collecte des informations foncières. De manière générale, toutes les bases de données utilisent le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2006) pour la détermination des unités

primaires (UP) ou des EA. Pour les bases PNGT2 (2017) et EPA de 2016, le RGPH de 2006 semble ancien et pourrait biaiser la qualité de l'enquête. Parmi les quatre bases de données, seule la base MCA est destinée principalement à la question foncière. Pour les trois autres, la question foncière est secondaire.

Il apparaît que la variable foncière n'est pas codifiée de manière uniforme dans les différentes bases de données. Il en est de même pour la variable modalité d'acquisition de la parcelle. Cela montre un manque de coordination entre les acteurs qui collectent les données foncières. Par ailleurs, les instruments de collecte des données ne sont pas mis à jour en fonction de l'évolution de la politique de sécurisation foncière. En effet, seule la base de données de l'EPA a pris en compte le PNSFMR dans son questionnaire. La gestion des conflits fonciers, un aspect important de la politique foncière, est absente de presque toutes les bases de données utilisées dans cette étude. A l'exception du MCA, les objectifs principaux de ces enquêtes n'incluaient pas la gestion des conflits fonciers.

En termes d'informations géospatiales, les différentes enquêtes collectent des données sur le relief des parcelles et le type de sol. Les coordonnées GPS en longitude et latitude sont également collectées. Cependant, les enquêtes ne donnent pas d'informations sur la longitude, la latitude et la forme des parcelles ou des champs. Si ces informations sont incluses, elles pourraient enrichir l'analyse économique en explorant les méthodes économétriques spatiales.

Sur la base de ces résultats, les recommandations suivantes sont faites pour améliorer la stratégie de collecte de données foncières afin de mieux orienter les interventions de politique publique. :

- Réaliser une enquête foncière spécifique d'envergure nationale. Le MCA est un exemple de réussite en matière de bases de données foncières, mais il ne couvre pas l'ensemble du pays et exclut les terres non agricoles.
- Améliorer le codage de la variable de sécurité foncière. Il est important que les termes de la variable foncière incluent le PNSFMR. Pour ce faire, le Certificat de propriété foncière rurale doit être intégré comme une modalité de la variable foncière.
- Inclure un module sur la gestion des conflits fonciers. Ce module doit permettre de connaître la nature et les causes des conflits, les protagonistes du conflit, les différents niveaux de recours pour la résolution des conflits et les structures de résolution des conflits prévues par le PNSFMR. En effet, selon le PNSFMR, les institutions villageoises et inter-villageoises de gestion foncière sont constituées des conseils villageois de développement, des autorités coutumières et traditionnelles, des services techniques déconcentrés et des représentants locaux de la chambre régionale d'agriculture. Au niveau communal, les communes rurales doivent disposer d'un Service Foncier Rural (SFR), chargé de travailler avec les institutions villageoises et inter-villageoises de gestion foncière pour une gestion

efficace du domaine foncier des collectivités locales. Ce module pourrait fournir des informations permettant d'évaluer l'efficacité des mécanismes de gestion des conflits prévus par le PNSFMR.

- Inclure des modules sur la perception de la sécurité foncière et la perception des groupes vulnérables (jeunes, femmes et personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison de la crise sécuritaire que connaît le Burkina Faso depuis 2016). Le questionnaire du MCA en serait un bon exemple.
- Améliorer la collecte de données géospatiales. Pour une bonne analyse spatiale sur le foncier, il est important que les coordonnées GPS des différentes parcelles soient collectées ainsi que celles des villages et des zones administratives des ménages. Avec l'évolution des techniques quantitatives, l'économétrie spatiale permet d'analyser des phénomènes socio-économiques à partir de données sur les coordonnées GPS. Pour ce faire, l'utilisation de tablettes pourrait être un atout.
- Intégrer des informations topographiques. Cela permettra d'obtenir des informations sur les habitats et les infrastructures, les réseaux routiers, les réseaux ferroviaires, les réseaux de transport d'énergie, l'hydrographie, les limites administratives, l'occupation des sols, l'orographie, la toponymie et les points d'intérêt et la géodésie. Ceci nécessite l'implication de l'Institut Géographique du Burkina (IGB) dans le développement des instruments de collecte de données et de l'enquête.

## **Contraintes possibles de la stratégie d'amélioration**

Les objectifs de ce rapport sont : (i) de faire un inventaire des bases de données socio-économiques sur le foncier au Burkina Faso ; et (ii) de proposer une stratégie pour améliorer la collecte des données socio-économiques sur le foncier au Burkina Faso. Dans ce contexte, seules les données de type Banque Mondiale ont été prises en compte. Cependant, certains acteurs du pays collectent des informations foncières dans le cadre de leurs activités. Nous avons le cas de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) qui dispose d'une base de données relative à l'octroi des Certificats Foncières.

Par ailleurs, les bases de données socio-économiques existantes sur le foncier se concentrent sur les terres agricoles. Cependant, la question foncière ne se limite pas aux terres agricoles. Ceci est important car il y a beaucoup d'autres acteurs qui réagissent sur les données foncières au-delà du secteur agricole.

## 4. Conclusions et recommandations

### Conclusions

- La gouvernance foncière est un facteur important dans la chaîne de décision en matière d'investissement, car une utilisation efficace et équitable des terres est importante pour la création d'emplois, la compétitivité, la résilience et la stabilité. L'importance de la politique foncière pour le développement durable est de plus en plus reconnue et le NEPAD a entrepris le programme de gouvernance foncière (LGP) afin d'aider les pays membres à intégrer les questions de gouvernance foncière dans les plans et stratégies sectoriels. Afin d'atteindre les objectifs du LGP, une analyse de l'état de la situation foncière est nécessaire.
- Les objectifs de cette étude étaient : (i) de fournir un inventaire des données foncières sur les enquêtes auprès des ménages et des entreprises au Burkina Faso ; (ii) de développer une stratégie pour améliorer la collecte de données foncières au Burkina Faso ; et (iii) de développer une note de politique pour informer les décideurs politiques. Pour atteindre ces objectifs, l'équipe du projet a réalisé une revue de la littérature et des entretiens avec les parties prenantes ont été menés du 22 au 28 septembre 2019.
- L'inventaire des bases de données foncières révèle qu'il existe quatre principales bases de données socio-économiques au Burkina Faso (type Banque mondiale). Il s'agit de:
- L'enquête permanente agricole (EPA). Cette base est un panel de ménages. L'enquête est réalisée chaque année depuis la campagne agricole 2006/2007 jusqu'à ce jour. L'objectif de cette enquête est d'estimer annuellement la production céréalière, les superficies et les rendements des cultures. Les données permettent d'analyser (i) le genre, (ii) la productivité de l'utilisation des terres, et (iii) le fonctionnement du marché foncier. Les bases de données de l'EPA sont disponibles auprès de la Direction des statistiques sectorielles (DSS) du ministère en charge de l'agriculture et sont d'accès limité.

- L'étude de la mesure des niveaux de vie (LSMS). Elle a été réalisée par l'Institut national de la statistique et de la démographie en 2014. L'objectif principal de la LSMS est de mettre en place un système de collecte de données pour alimenter les principaux indicateurs de suivi des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Les données permettent d'analyser (i) le genre, (ii) la productivité de l'utilisation des terres, et (iii) le fonctionnement du marché foncier. Cette base de données est en accès libre. Elle peut être téléchargée sur le site Internet de DEMOSTAF "<https://nada.web.ined.fr/index.php/catalog>".
- Les données de l'enquête du Programme National de Gestion des terres (PNGT). Cette base de données est un panel de ménages dont l'objectif de cette enquête de référence est de fournir au programme un ensemble d'indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation des conditions de vie des ménages ruraux. Les données permettent d'analyser (i) le genre, (ii) la productivité de l'utilisation des terres, (iii) le fonctionnement du marché foncier, et (iv) les revenus fonciers. Les bases de données du PNGT sont disponibles auprès du PNGT et du Laboratoire d'Analyse Quantitative Appliquée au Développement - Sahel (LAQAD-S). L'accès à ces bases de données est limité.
- Millennium Challenge Account (MCA). Il s'agit d'un panel de ménages collectés au cours de la campagne agricole 2010/2011 puis 2013/2014. L'objectif de ces enquêtes est d'évaluer le projet de gouvernance foncière rurale du MCA. Les données permettent d'analyser (i) le genre, (ii) la productivité de l'utilisation des terres, (iii) le fonctionnement du marché foncier et (iv) les revenus fonciers. Cette base de données est à accès limité et disponible auprès du MCA.

## Recommandations

L'analyse de ces différentes bases de données révèle certaines lacunes. Sur la base de ces lacunes, des recommandations sont formulées pour améliorer la qualité des données socio-économiques :

- Développer une enquête foncière spécifique d'envergure nationale qui prenne en compte les terres agricoles et non agricoles.
- Prendre en compte la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural en incluant le certificat de propriété foncière rurale dans la codification de la variable saisissant la sécurité foncière.
- Intégrer un module sur la gestion des conflits fonciers dans les questionnaires.

- Intégrer des modules sur la perception de la sécurité foncière pour les personnes vulnérables.
- Utiliser de petites tablettes GPS pour améliorer la collecte de données géospatiales et faciliter le traitement des informations recueillies.
- Intégrer des informations topographiques

## References

La loi 034/2012/AN portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso.

La loi N° 0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (2007).

Rapport final validé (juillet 2014), Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière du Burkina Faso, Avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, du MCC, du MCA Burkina Faso,.

# Annexes

## Annexe A : Programme des réunions avec les parties prenantes

Date	Location	Occupation
Dimanche 22.09.19	Ouagadougou	Arrivée de la mission CSE/IPAR
Lundi 23.09.19	Ouagadougou	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. SP/CNDD) /MEEVCC : Directeur Général et Inspecteur de l'Environnement Mahamoudou SAVADOGO</li> <li>2. Institut de la Statistique et de la Démographie : Ingénieur statisticien</li> <li>3. Observatoire National du Territoire : Secrétaire exécutif et son équipe</li> </ol>
Mardi 24.09.19	Ouagadougou	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Direction générale des terres, de la formation et de l'organisation rurale (DGFOMR) : le directeur technique et ses collaborateurs.</li> <li>5. Service du Cadastre : Le directeur et son adjoint</li> <li>6. Institut géographique du Burkina : le directeur adjoint et son personnel</li> <li>7. Guichet unique du foncier</li> <li>8. Direction des affaires foncières et foncières de la Direction générale des collectivités territoriales : le directeur adjoint.</li> </ol>
Mercredi 25.09.19	Ouagadougou	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. AMBF</li> <li>10. SONATUR</li> </ol>
Jeudi 26.09.19	Ouagadougou	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. BUNASOL</li> <li>12. ARBF</li> </ol>
Vendredi 27.09.19	Ouagadougou	<ol style="list-style-type: none"> <li>13. Service de l'urbanisme, de la viabilisation et de la topographie</li> <li>14. Observateur national du développement durable</li> <li>15. Direction des affaires domaniales et foncières du ministère des finances : Directeur et personnel</li> <li>16. Direction générale de l'aménagement du territoire</li> </ol>
Samedi 28.09.19		Retour de l'équipe de mission

**Annexe B : Cartographie des principaux acteurs impliqués dans la gestion des terres**

Institutions	Types de terres et de ressources	Responsabilité/mandat	Séparation politique et fonctionnelle	Chevauchement avec une autre institution
<b>NIVEAU NATIONAL</b>				
Ministère chargé de l'agriculture	Terres rurales utilisées pour l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, etc..	<p>Mise en œuvre de la politique foncière rurale définie par le gouvernement en relation avec les ministères concernés et suivi de l'application de la réglementation foncière rurale.</p> <p>Élaboration et administration des politiques de développement des activités agro-pastorales ; évaluation des terres avant leur mise en valeur ; statistiques sur l'occupation des terres agricoles.</p>	<p>Séparation des fonctions au sein du ministère, mais partage certains pouvoirs avec le ministère des ressources animales et halieutiques.</p> <p>Pas de séparation lors de la conception et de l'élaboration des stratégies et des politiques.</p>	Chevauchement avec le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation (MATD), qui est responsable de la gestion des politiques d'aménagement du territoire.
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD)  Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement local (DGAT-DL)  Direction des affaires foncières et foncières des collectivités territoriales	Terres rurales, terres urbaines, terres publiques de l'Etat et des Collectivités Territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination de la mise en œuvre de la réorganisation agraire et foncière (RAF)</li> <li>• Conception, élaboration et mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'aménagement du territoire</li> <li>• Conception et élaboration des plans d'aménagement du territoire et suivi de leur exécution</li> <li>• Exécution de politiques et de stratégies opérationnelles et d'orientation visant à la meilleure répartition spatiale des activités humaines</li> <li>• Évaluation du potentiel du territoire en matière de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables du sol et du sous-sol national</li> <li>• Coordination de la planification des autorités locales</li> <li>• Gestion du domaine foncier national transféré aux collectivités locales-</li> </ul>	<p>Certaines compétences sont partagées avec d'autres ministères et collectivités.</p> <p>Cependant, au sein de ce ministère existent différentes directions qui se partagent les différents aspects de l'attribution de ce ministère</p>	Chevauchement avec certains ministères sectoriels qui ont des responsabilités en matière de formulation de politiques pour la gestion des terres..

*suite page suivante*

## Annexe B Continué

Institutions	Types de terres et de ressources	Responsabilité/mandat	Séparation politique et fonctionnelle	Chevauchement avec une autre institution
<b>NIVEAU NATIONAL</b>				
	<p>Les forêts du domaine forestier public et privé de l'État</p> <p>Les terres rurales, les terres urbaines</p>	<p>Réglementation et application des ressources forestières et fauniques</p> <p>Constitution, classification, conservation, développement et gestion du patrimoine forestier national</p> <p>Protéger et améliorer la gestion des ressources naturelles</p> <p>Assurer la lutte contre les pollutions et nuisances provenant des activités des particuliers et des collectivités publiques (Art. 33 RAF)</p> <p>Conception et développement de politiques de gestion forestière</p> <p>Études d'impact</p>	<p>Séparation des fonctions au sein du département, mais partage certaines responsabilités avec le ministère des Ressources animales et de la Pêche.</p> <p>Pas de séparation dans la conception et le développement des stratégies et des politiques</p>	
<p>Ministère de l'économie et des finances (MEF)/DGI/</p> <p>Direction des affaires domaniales et foncières (DADF)/</p> <p>Direction du cadastre (DC) guichet unique pour le foncier</p> <p>Direction de la législation et du contentieux (DLC)</p>	<p>Terrains urbains et ruraux du domaine public de l'État</p>	<p>Élaboration de règlements en matière de domaine, de cadastre et de propriété foncière</p> <p>Conservation de la propriété foncière</p> <p>Gestion des fonds publics et des biens meubles et immeubles de l'État</p> <p>Élaboration et gestion du cadastre, fiscalité foncière, gestion du domaine de l'État</p> <p>Acquisition de terrains</p>	<p>Des compétences partagées avec d'autres ministères et collectivités</p> <p>Cependant, au sein de ce ministère, il existe différentes directions qui se partagent les différents aspects des compétences du ministère</p>	

suite page suivante

**Annexe B Continué**

Institutions	Types de terres et de ressources	Responsabilité/mandat	Séparation politique et fonctionnelle	Chevauchement avec une autre institution
<b>NIVEAU NATIONAL</b>				
Ministère des Ressources Animales et de la Pêche (MRAH) Direction Générale des Espaces Pastoraux et des Aménagements Pastoraux (DGEAP)	Terres rurales, terres pastorales	Promotion de la sécurité foncière pour les activités d'élevage par la mise en œuvre de la politique foncière définie par le gouvernement. Aménagement, gestion des terres et ressources pastorales	Séparation des fonctions au sein du ministère, mais partage certaines attributions avec le ministère des ressources animales et halieutiques. Pas de séparation lors de la conception et du développement des stratégies et des politiques	Chevauchement avec le MASA, qui est chargé de promouvoir la sécurité foncière dans les zones rurales.
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF)	Terres urbaines	Élaboration et mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement et de gestion de l'espace urbain	Partagé avec d'autres ministères et communautés Cependant, au sein de ce ministère, il existe différentes directions qui partagent les différents aspects des attributions de ce ministère	

*suite page suivante*

## Annexe B Continué

Institutions	Types de terres et de ressources	Responsabilité/mandat	Séparation politique et fonctionnelle	Chevauchement avec une autre institution
<b>NIVEAU NATIONAL</b>				
Ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité (MATS)	Territoire national			
Ministère de la Justice (MJ) Direction générale des affaires juridiques et judiciaires	Terres rurales	Mise en œuvre de la politique d'aménagement hydro-agricole, gestion des périmètres aménagés.	Partage d'expertise avec le ministère en charge de l'agriculture	Chevauchement avec le ministère chargé de l'agriculture, qui est responsable de la promotion de la sécurité foncière dans les zones rurales.
Ministère des mines, des carrières et de l'énergie Direction générale des mines et de la géologie/ Direction du cadastre minier	Mines et carrières dans le domaine public de l'État	Conception, développement et mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'exploitation minière Élaboration de cartes géologiques et minières Gestion des domaines		
Organisations coutumières	Terres rurales	Les rôles coutumiers et religieux sont traditionnellement responsables de la gestion des terres, des ressources naturelles et de l'eau dans un esprit d'équité, jouant également le rôle de facilitateurs et de régulateurs des tensions et des conflits.		

*suite page suivante*

**Annexe B Continué**

Institutions	Types de terres et de ressources	Responsabilité/mandat	Séparation politique et fonctionnelle	Chevauchement avec une autre institution
<b>NIVEAU RÉGIONAL ET PROVINCIAL</b>				
Gouvernorat Bureau du Haut Commissaire	Terres urbaines et rurales	Coordination locale des services décentralisés des ministères directement impliqués dans la gestion des terres et des conflits fonciers.		
Les autorités locales	Terres urbaines et rurales	"Les collectivités locales ont un domaine foncier propre, composé des parties du domaine national, qui ont été transférées en propriété par l'État" (CGCT Art. 80). La loi 034-2012 sur le RAF crée le domaine foncier des collectivités locales (art. 6) et définit les terres rurales et les terres urbaines (art. 7), tandis que la loi n° 034-2009 sur le régime foncier rural crée le domaine foncier rural des collectivités territoriales (art. 5).		Chevauchement avec les organisations foncières coutumières
Collectivités territoriales	Terres rurales	Participe aux procédures conduisant à l'établissement des actes fonciers.		Chevauchement avec les chefs qui gèrent les terres sur la base du régime foncier coutumier.
Conseils de développement des villages (CDV)	Terres urbaines et rurales			
La commission foncière du village	Terres urbaines et rurales	Documente et suit les transactions foncières rurales		

Source : rapport 2014 sur le cadre d'analyse de la gouvernance foncière.

## Annexe C : Matrice analytique

Bases de données	Types de données	Période de collecte	Format de la base de données	Objectifs des bases de données	Informations sur les terres	Méthodologie d'échantillonnage	Disponibilité et accessibilité	Types d'analyse
EPA	Données d'enquête	De la campagne agricole 2006/2007 à présent	SPSS	Estimation annuelle de la quantité de production, de la superficie, des rendements des cultures.	Superficie de la parcelle cultivée	Échantillonnage stratifié à deux degrés	Disponible auprès de la Direction des statistiques sectorielles (DSS) du ministère en charge de l'agriculture.	Genre
LSMS	Panel de ménages	2014	Stata	Mettre en place un système de collecte de données pour alimenter les principaux indicateurs de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), des Objectifs de Développement Durable (ODD) à partir de 2016 et autres indicateurs des départements sectoriels et de l'indexation de la pauvreté.	- Régime foncier	Échantillonnage stratifié à deux degrés	Accès limité	Productivité de l'utilisation des terres

*suite page suivante*

## Annexe C Continué

Bases de données	Types de données	Période de collecte	Format de la base de données	Objectifs des bases de données	Informations sur les terres	Méthodologie d'échantillonnage	Disponibilité et accessibilité	Types d'analyse
PNGT	Données d'enquête	-2004/2005 -2005/2006 -2006/2007 -2010-2011 -2016/2017	Stata		Sécurité foncière	Enquête à trois degrés	Disponible en ligne sur le site de DEMOSTAF : "https://nada.web.ined.fr/index.php/catalog"	Fonctionnement du marché foncier
MCA	Données transversales	-2010 au 2011 -2013 au 2014	Stata	Fournir au programme un ensemble d'indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation des conditions de vie des ménages ruraux.	Méthode d'acquisition de la parcelle	Enquête à deux degrés	Accès libre	Genre

Source : Auteur



## Mission

Renforcer les capacités des chercheurs locaux pour qu'ils soient en mesure de mener des recherches indépendantes et rigoureuses sur les problèmes auxquels est confrontée la gestion des économies d'Afrique subsaharienne. Cette mission repose sur deux prémisses fondamentales.

Le développement est plus susceptible de se produire quand il y a une gestion saine et soutenue de l'économie.

Une telle gestion est plus susceptible de se réaliser lorsqu'il existe une équipe active d'économistes experts basés sur place pour mener des recherches pertinentes pour les politiques.

[www.aercafrica.org/fr](http://www.aercafrica.org/fr)

### Pour en savoir plus :



[www.facebook.com/aercafrica](https://www.facebook.com/aercafrica)



[www.instagram.com/aercafrica\\_official/](https://www.instagram.com/aercafrica_official/)



[twitter.com/aercafrica](https://twitter.com/aercafrica)



[www.linkedin.com/school/aercafrica/](https://www.linkedin.com/school/aercafrica/)

Contactez-nous :

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique  
African Economic Research Consortium

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique

Middle East Bank Towers,  
3rd Floor, Jakaya Kikwete Road

Nairobi 00200, Kenya

Tel: +254 (0) 20 273 4150

[communications@aecrcafrica.org](mailto:communications@aecrcafrica.org)